

**Le 3 février 2011 Pierre APPRIOU interrogeait le maire par écrit dans les termes suivants :**

*« Objet : question au maire dans le cadre du conseil municipal du 16 février 2011*

*Monsieur le maire,*

*Les services du Trésor Public vous transmettent régulièrement une analyse des comptes de notre commune. La dernière que nous ayons en main s'arrête en 1997.*

*Depuis cette date, la trésorerie municipale a dû, comme pour toutes les communes, procéder à des analyses financières pour les années courant de 1998 à 2010.*

*Il est évident qu'un tel document concerne tous les conseillers municipaux. Il leur permettra de préparer le Débat d'Orientation Budgétaire afin d'émettre des avis pertinents au cours de la séance et de s'assurer de la bonne santé financière de notre commune avant de lancement de nouveaux emprunts nécessaires à la concrétisation de vos projets de salle culturelle et de complexe sportif.*

*Je souhaite que la totalité des situations et analyses financières que vous avez reçues depuis 1997 soit remise sans délai à l'ensemble des membres du conseil municipal appartenant à la majorité et à l'opposition.*

*Je vous en remercie et je vous prie de recevoir, monsieur le maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs. »*

**Le 16 février, André LESVEN tentait de clore la séance du conseil municipal en « oubliant » la question écrite !**

Pierre APPRIOU le rappelait à l'ordre et lui demandait de lire le courrier précité, ce qu'il fit, de mauvaise grâce, en concluant qu'il n'avait pas tous les éléments et qu'il ferait donc une « réponse écrite ». C'était une manière peu élégante de se défilier...

**Le 27 février, cette « réponse écrite » ne lui étant toujours pas parvenue, Pierre APPRIOU lui adressait une lettre de rappel :**

*« Objet : suite donnée à la question écrite du conseil municipal du 16 février 2011*

*Monsieur le maire,*

*Dans un courrier déposé à votre secrétariat le 7 février 2011, je vous demandais de communiquer à l'ensemble des conseillers municipaux les analyses financières faites par les services du Trésor Public concernant notre commune.*

*Lors de la séance du 16 février vous avez affirmé ne pas être en possession de tous les éléments et vous vous êtes engagé à me transmettre une réponse écrite.*

*A ce jour, je n'ai toujours rien reçu : plus de deux semaines pour rédiger un courrier à partir de documents qui sont en votre possession depuis la fin de l'année 2010 me semble bien long !*

*Mais je comprends votre embarras !*

*La commune de Plouguerneau que vous dirigez depuis 2001 est la plus endettée des 13 communes de la CCPA et des 5 communes du canton, et elle est classée 6<sup>ème</sup> sur les 89 communes du Pays de Brest !*

*Pourtant, lorsque vous avez été élu et contrairement à vos allégations, la situation financière de Plouguerneau était considérée comme « saine » par les services du Trésor Public.*

*Depuis 2008 l'opposition vous met en garde de poursuivre une politique d'équipements démesurés qui entraîne un alourdissement insupportable de la dette et, par suite, une progression inéluctable et significative de l'imposition locale. Vous avez toujours balayé nos arguments et refusé tout débat sur ce sujet, pourtant primordial lorsqu'on est soucieux du bien être de ses administrés.*

*Votre extrême réticence à nous communiquer les informations que nous avons demandées confirme notre crainte et notre propre analyse : votre politique actuelle d'investissements mène notre commune à une véritable catastrophe financière bien que, depuis plusieurs années les professionnels des finances publiques vous mettent en garde et vous conseillent de mettre en place une politique de désendettement et de maîtrise des investissements.*

*Vos arguments concernant le rattrapage du niveau d'équipements de la commune accompagnant une « vision à long terme » des besoins des Plouguernéens ne résistent pas à la réalité : de quel rattrapage s'agit-il alors que vous laissez des équipements existants tomber en ruine ?*

*En 2010 vous avez contracté un nouvel emprunt de 1,5 million d'euros, et serez contraint d'alourdir encore la dette pour financer la construction d'une salle culturelle, d'un complexe sportif, d'un aménagement routier... Il est d'ailleurs à noter que vous n'avez pas reçu l'assurance définitive d'obtenir des subventions pour ces projets, car elles sont liées à des conditions que vous n'avez pas encore remplies . Là encore, vous ignorez les conseils de prudence qui vous ont été donnés dernièrement par les professionnels des finances publiques.*

***Je vous demande donc à nouveau de communiquer le plus rapidement possible, à l'ensemble des membres du conseil municipal, les conclusions des analyses financières faites en 2007 sur les comptes des années 2004, 2005 et 2006 et en 2010 sur ceux des années 2007, 2008 et 2009.***

*Je ne doute pas que les informations qu'elles contiennent puissent vous inciter, en tant qu'élu responsable entouré d'un conseil municipal responsable, à envisager une modification voire un report de vos projets en cours.*

*Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.*

*Pierre APPRIOU*

*Copie : M. le Trésorier de Lannilis  
MM. les Conseillers municipaux »*

**Le 10 mars, au cours d'une rencontre fortuite dans un bar de Lannilis, et devant témoins, il interpelle Pierre APPRIOU à peu près dans ces termes : « On me dit que vous n'avez pas reçu la réponse que j'ai faite à votre courrier du 7 février... Je ne comprends pas... Je vais vous en envoyer une copie. »...qui n'est, bien entendu, jamais parvenue à Pierre APPRIOU !**

**Le 8 avril, au cours de la réunion du conseil municipal, Pierre APPRIOU informe le maire que devant son refus de communiquer ces documents aux conseillers municipaux, il a saisi la Commission d'Accès aux Documents Administratif.**

**Et c'est alors,** que touché par la grâce à l'approche des fêtes de Pâques, ou inspiré par la peur d'être désavoué par la commission précitée, André LESVEN a une triple réaction :

- Il joint les analyses financières des années 2007, 2008 et 2009 à la convocation pour la réunion du conseil municipal du 21 avril.
- Au cours de cette réunion il remet à Sylvaine CHAVANNE une copie de la fameuse lettre qu'il aurait envoyée à Pierre APPRIOU, mais qui n'est jamais arrivée ... (???)
- Au cours de cette même réunion il informe l'opposition qu'il a retrouvé les analyses des années précédentes et qu'il lui transmettra...

Nous avons recopié ci-après les dernières lignes de la conclusion de l'analyse financière de la commune de Plouguerneau faite par la trésorerie de Lannilis :

*« Sur la section d'investissement, une pause sur les dépenses d'équipement est souhaitable, afin de permettre à la commune de se désendetter et d'accumuler des réserves. Un recours encore important à l'emprunt, pour financer d'importants projets d'investissements, pourrait générer de graves difficultés financières sur le long terme. »*

Rappelons que cette analyse concernait les comptes des années **2007, 2008 et 2009.**

**Et qu'a fait André LEVEN en 2010 ? Il a emprunté 1,5 million supplémentaire ... !**

**Et que fait-il en 2011 ? Il emprunte encore 1 million de plus... !!!**

Nous terminerons en joignant copie de la lettre qu'André LESVEN avait soi-disant envoyé à Pierre APPRIOU...

Son sens aigu de la démocratie éclate encore une fois : pour transmettre à ses administrés l'avis des spécialistes des services du trésor public **sur sa gestion de leurs impôts**, il lui fallait l'avis du Trésorier !



Plouguerneau, le 18 février 2011

**COPIE**

André LESVEN  
Maire de Plouguerneau  
à  
M. APPRIOU Pierre  
Conseiller municipal  
1139 Saint Cava  
29880 Plouguerneau

Objet : Analyse financière du percepteur  
Référence : Votre courrier du 03 février 2011

Monsieur le conseiller municipal,

Vous avez souhaité recevoir les analyses financières des dernières années. A ce jour, je ne suis pas en mesure de répondre favorablement à votre demande comme je vous l'ai précisé en conseil municipal du 16 février 2011. En effet, le maire de Plouguerneau n'est pas l'émetteur de ces analyses et seul Monsieur le percepteur est en mesure de donner son accord pour vous remettre ces documents.

Dès que j'aurai une réponse favorable de sa part, je ne manquerai pas de revenir vers vous pour vous fournir la dernière analyse en ma possession.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le conseiller, l'expression de mes sentiments les meilleurs.